

REGLEMENT DU CONCOURS DE THEOLOGIE A L'OCCASION DES 150 ANS DE L'INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS

Article 1 – Définition et conditions du concours

La Faculté de Théologie de l’Institut Catholique de Paris (ICP) organise un concours de théologie dans le cadre des manifestations prévues pour fêter ses 150 ans

La théologie est une discipline universitaire depuis la fondation de l’Université au Moyen-Age. Le concours vise à permettre de redécouvrir sa place dans le dialogue des disciplines et sa pertinence dans une réflexion sur les situations du monde.

Le concours est ouvert à étudiants de moins de 27 ans, inscrits en études supérieures pour l’année 2025 -2026, excepté ceux inscrits dans une faculté de théologie.

Ils auront à produire :

- **Soit un texte dactylographié** de 10 000 signes (espaces compris), sur un des sujets suivants au choix :
 - *Pouvons-nous être sauvés ?*
 - *Peut-on articuler justice et pardon ?*
 - *Exprimer des convictions religieuses dans l'espace public, est-ce légitime ?*
- **Soit une production artistique originale** sur le sujet suivant :
 - *Variations autour de la fin du monde*

Article 2 - Le jury

Chaque jury sera constitué par trois personnes choisies parmi les enseignants et les doctorants de la Faculté de théologie, de disciplines différentes.

Article 3 - Dates du concours

- Annonce du concours : 16 octobre 2025 à 20h
- Promulgation des sujets : 24 octobre 2025
- Remise des participations : 15 janvier 2026
- Annonce publique des gagnants : 19 mars 2026

Les lauréats seront récompensés lors de la « Nuit de la théologie » organisée dans les locaux de l’ICP le 19 mars 2026.

Les gagnants seront avertis des résultats du concours le 1^{er} mars 2026

Article 4 : Modalités de participation

Chaque participant ne peut proposer qu'un seul texte ou une seule œuvre. Une version corrigée ou améliorée ne peut être renvoyée, seule la première version sera prise en compte.

Toute participation ne respectant pas les sujets proposés ne sera pas prise en compte.

Les participations sous forme de texte sont à déposer avant le 15 janvier 2026 sur le site : <https://www.billetweb.fr/depot-dossier-concours-de-theologie> ou à l'adresse électronique suivante : concourstheologie@icp.fr

Les œuvres d'art, originales, qui ne peuvent être communiquées sous format numérique sont à déposer à l'ICP, 74 rue de Vaugirard, 75006. Les participants pourront prendre rendez-vous via le site de dépôt de créneau pour venir déposer les œuvres ou nous contacter par mail pour convenir d'un rendez-vous de dépôt. Aucune participation ne sera acceptée si elle intervient après le 15 janvier.

À compter du 24 octobre, les inscriptions seront ouvertes sur le site :

<https://www.billetweb.fr/inscription-concours-de-theologie>

.Les participants doivent indiquer lors de l'inscription :

- leurs coordonnées (nom, prénom, date de naissance, adresse mail et téléphone)
- le cursus dans lequel ils sont inscrits pour l'année 2025-2026
- une photocopie de leur carte d'étudiant pour l'année 2025-2026, ou un certificat de scolarité.

Ils recevront un mail accusant réception de leur participation après leur envoi.

Toute participation incomplète, inexacte ou ne respectant pas les modalités ci-dessus ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du concours sans que la responsabilité de l'ICP ne puisse être engagée.

Article 5 - Dotations/lots

Les lots sont offerts par l'ICP :

Pour chaque sujet, il sera attribué :

- un premier prix : 200 euros
- un deuxième prix : 150 euros
- un troisième prix : 100 euros

soit une dotation totale de 1 800 euros.

Un trophée sera remis au meilleur des trois premiers prix.

Les prix seront remis aux gagnants lors de la « Nuit de la théologie » organisée le 19 mars 2026.

Article 6 – Responsabilités

L'organisateur (Faculté de théologie de l'ICP) ne saurait être tenu responsable d'un quelconque incident relatif aux perturbations de réseau empêchant un participant de participer au concours avant la date limite.

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement, le non-respect dudit règlement entraînant l'exclusion du concours ainsi que la nullité de sa participation.

Article 7 - Accès au présent règlement

Le présent règlement est accessible sur le site internet de l'ICP.

Article 8 – Données personnelles

Les informations personnelles recueillies par l'organisateur auprès des participants seront exclusivement utilisées pour la gestion du concours. Aucune donnée ne sera transmise à un organisme extérieur. Elles seront conservées pendant la période du concours et seront détruites dès que celui-ci aura pris fin avec la remise des prix.

Article 9 – Litiges et juridiction compétente

Le présent règlement est soumis à la loi française.

En cas de litige, il est recherché avant tout une solution amiable, en particulier par la médiation. Le médiateur est choisi d'un commun accord sur la liste de médiateurs de l'Association Nationale des Médiateurs. Dans un délai de 6 mois à compter de sa saisine, un accord est conclu entre les parties prenantes au litige. Le cas échéant, le médiateur de l'ICP peut être saisi afin de proposer une solution. Si le désaccord persiste à l'issue de ces étapes, il sera soumis au tribunal compétent à Paris.